

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 7 AVRIL 2022

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET: 2022-02-27 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS — FERMETURE DE POSTE

DATE DE CONVOCATION: 31 MARS 2022

DATE DE PUBLICATION: 12 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient	FONTAINE André, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI C.), BONNIN
<u>présents</u> :	Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON E.),
	STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT
	J-F), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant
	la procuration de RADER A-H), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI
	Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane
	(ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN
	Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET T.), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard,
	JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe,
	DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la
	procuration de RIVET L.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE
	Malika (départ à compter de la 2022-02-28), LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de
	GUEGUEN M.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de
	la 2022.02.28), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.),
	EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM O.), LALEVEE
	Lucette (ayant la procuration de DICANDIA C.), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-
	Pierre.
Etaient	COLLET Thierry, AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen,
excusés :	ROSSO Michel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony,
	ORDITZ Jackie, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM
	Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
Avis de	Du début à la 2022-02-27 : 9 avis de procuration. De la 2022-02-28 à la fin : 10 avis de procuration.
procuration:	
Avis de	Du début à la fin : 4 avis de suppléance.
suppléance :	
<u>Secrétaire</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>de séance :</u>	
Nombre de	Du début à la 2022-02-27 : 54 Présents. De la 2022-02-28 à la fin : 53 Présents.
présents :	
Nombre de	Du début à la fin : 63 VOTANTS
votants :	

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent du service communication, actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, a réussi le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Sa nomination sur un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe est justifiée par la complexité et la technicité des missions exercées, évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire, développement des outils de communication interne et externe.

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été indiqué que la fermeture d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe serait proposée après avis du comité technique. Ce poste étant pour l'instant resté ouvert et non pourvu dans l'attente de l'avis du comité technique, il convient uniquement de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Touloises,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 mars 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

• La fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er mai 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX